



## DEMANDE de CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Rendez-vous le ..... à .....

(En cas de désistement, merci de prévenir la mairie)

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE A PARTIR DE 12 ANS (prise d'empreintes).**

### Pièces à fournir :

⇒ **Toujours apporter l'ancien titre que vous renouvelez le jour du rendez-vous.**

#### - FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

⇒ De préférence le pré-remplir en ligne puis l'imprimer depuis le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

**ou cerfa disponible en mairie** (connaitre nom / prénoms / date et lieu de naissance des parents)

#### - JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ :

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (valide ou périmée de moins de 5 ans)

ou

PASSEPORT (valide ou périmée de moins de 5 ans)

ou

Livret de famille en cas de 1ere demande et ou renouvellement pour perte ou vol.

- **L'ORIGINAL de 2 JUSTIFICATIFS DE DOMICILE DE MOINS DE 6 MOIS** au nom de l'intéressé (ou des parents pour les mineurs)

*Facture de téléphone, d'électricité, d'eau, attestation assurance logement, avis d'imposition ou de non-imposition.*

*Si aucun justificatif au nom de l'intéressé : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant accompagnée de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile au nom de celui-ci.*

**1 PHOTO D'IDENTITÉ** datant de moins de 6 mois. **Ne pas découper les photos.**

⇒ **Nous conseillons de faire des photos chez un photographe.**

⇒ Les consignes sont précisées au verso du document. Nous insistons sur la visibilité des yeux et des oreilles qui ne doivent pas être cachés par les cheveux, la bouche doit être fermée pour que les dents ne soient pas visibles, photo sans lunettes de préférence.

### Pour les mineurs :

Original **pièce d'identité du parent présent (si possible du 2<sup>e</sup> parent également).**

↳ **Si divorce ou séparation des parents :**

Jugement de divorce/séparation (en cas de décision à l'amiable l'expliquer dans une attestation sur l'honneur signée des 2 parents)

Justificatif d'identité des 2 parents.

Attestation sur l'honneur **du 2<sup>e</sup> parent** autorisant le premier à faire les démarches permettant à l'enfant d'avoir une pièce d'identité.

↳ **Si garde alternée :**

Justificatifs de domicile de moins de 6 mois des 2 parents

⇒ **Pour les enfants mineurs, présence obligatoire de l'un des parents ayant l'autorité parentale**

### S'il y a lieu :

La **déclaration de perte ou de vol** de la carte d'identité + **25€ de timbres fiscaux** à acheter en bureau de tabac, au Trésor Public ou sur internet (<https://www.service-public.fr>).

Certificat de nationalité française si naturalisation récente.

Si changement d'état civil : Acte de décès du conjoint si veuvage / Acte de mariage si ajout du nom marital / Jugement de divorce si conservation du nom marital en nom d'usage / Acte de changement de nom ou prénom.

## CONSIGNES POUR LES PHOTOS D'IDENTITÉ

- Les photos d'identité doivent être récentes (prises il y a **moins de 6 mois**) et ressemblantes.
- Elles doivent être prises **de préférence par un professionnel** ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur (attention dans les cabines à bien respecter l'ensemble de consignes)
- **Attention** : si la photo ne respecte pas certains critères, elle sera rejetée et le titre d'identité ne sera pas délivré.
- Format : 4,5 x 3,5 cm, fond uni et clair, de face, bien centré, tête nue, oreilles et yeux visibles, sans lunettes (risque de reflet), expression neutre et sans sourire, sans arrière-plan (pas de col remonté ou capuche).

### QUALITE

- Photo nette
- Sans pliure
- Ni trace

### DIMENSIONS

- Taille de la photo : 3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)
- Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)

### CONTRASTES

- Pas de surexposition ni sous-exposition
- Pas d'ombre
- Contrastes corrects

### COULEURS

- Fond uni
- Couleur claire mais pas de fond blanc

### EXPRESSION

- Tête droite et regard face à l'objectif
- Expression neutre
- Bouche fermée
- Yeux visibles et ouverts

### CHEVEUX

- Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif
- Pas de cheveux sur le visage
- Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé



- **Les oreilles doivent être bien visibles**
- **Suite à de nombreux dossiers rejetés nous vous conseillons de faire des photos sans lunettes**